

**Délibération CA 2018/03/13 – 9**

Point 3 de l'Ordre du Jour :

**PROJET de CONVENTION D'ASSOCIATION de L'UNIVERSITÉ de LORRAINE (ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE des MINES de NANCY) à L'INSTITUT MINES-TELECOM**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ **ANNEXE 5**

Du constat du conseil de l'école, le regroupement entre les deux EPSCP est une condition nécessaire au maintien voire au développement des Mines de Nancy sur le plan national et international. Pour l'IMT, ce regroupement présente l'intérêt de confirmer et d'adapter, dans le cadre de la loi du 22 juillet 2013, son partenariat stratégique avec l'ENSMN.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le projet de convention d'association de l'Université de Lorraine (École Nationale Supérieure des Mines de Nancy) à l'Institut Mines-Télécom.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2018/03/13 – 10**

Point 7 de l'Ordre du Jour :

**STATUT d'ENSEIGNANT ASSOCIÉ**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création du statut d'enseignant associé de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>20</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>2</b>

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2018/03/13 – 11**

Point 8 de l'Ordre du Jour :

**LISTE des FONCTIONS ouvrant droit à la PRIME de CHARGES ADMINISTRATIVES - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 7

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration émettent un avis favorable à l'unanimité à la liste des fonctions éligibles à la Prime de Charges Administratives (PCA) et sur les taux associés pour l'année universitaire 2017-2018.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 12**

Point 9 de l'Ordre du Jour :

**CAMPAGNE d'EMPLOIS 2018 : PUBLICATION des EMPLOIS de PERSONNEL ENSEIGNANT du SECOND DEGRÉ – 2<sup>ème</sup> VAGUE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 8

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la 2<sup>ème</sup> vague de publication des emplois de personnel enseignant du second degré, dans le cadre de la campagne d'emplois 2018.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

<b>Délibération CA 2018/03/13 – 13</b>
--

Point 10 de l'Ordre du Jour :

**TABLEAU des EMPLOIS BIATSS-AENES proposés au MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE 2018**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 9

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la liste des emplois BIATSS-AENES proposés au mouvement intra-académique 2018.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
<i>Présents</i>	14
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 14**

Point 13 de l'Ordre du Jour :

**PROTOCOLE de MISE EN ŒUVRE de la NOUVELLE OFFRE de FORMATION**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 10

Le document en annexe vise à donner un cadre à la mise en œuvre de l'offre de formation. Dans ce but, il indique la **répartition** et la **mise en œuvre des enseignements** (volume horaire, répartition entre UE, enseignements transversaux, UE libre, stage en entreprise) et répertorie les **principes d'ouverture des formations** (en termes de proximité, de volonté de préserver la diversité des champs disciplinaires, de maîtrise des charges de l'Établissement, d'égalité de traitement des étudiants dans les diplômes, de nombre minimum de 10 inscrits par site et de définition des seuils de dédoublement).

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le protocole de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,

**Délibération CA 2018/03/13 – 15**

Point 14 de l'Ordre du Jour :

**ARCHITECTURE de L'OFFRE de FORMATION – VERSION MODIFIÉE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 11

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la version modifiée de l'Architecture de l'offre de formation 2018-2022.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	20
Présents	15
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 16**

Point 15 de l'Ordre du Jour :

**CHARTRE des EXAMENS***Document transmis aux Administrateurs*★ **ANNEXE 12**

La Charte des Examens a pour objectif de préciser les règles pour tous les acteurs (document publié, respect des règles, quels que soient les sites et les formations). Elle regroupe principalement :

- les modalités de préparation des examens : conditions pour se présenter aux épreuves, accès à la salle, délai et mode de convocation, organisation des épreuves (sujets),
- les modalités de déroulement des examens : mesures relatives à la surveillance des épreuves,
- la discipline des examens : mesures permettant d'éviter les actes de fraude, mesures à prendre en cas de suspicion de fraude,
- le rôle et les pouvoirs du jury en matière de résultats ; la publicité des résultats ; les délais et voies de recours contre ces résultats.

Sont ajoutées les modalités particulières en matière d'accompagnement des étudiants en situation de handicap (au sens de l'article L114 du code de l'action sociale et des familles), distingués des étudiants souffrant d'une limitation d'activité non durable.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la Charte des examens.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0



Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

### Délibération CA 2018/03/13 – 17

Point 16 de l'Ordre du Jour :

#### POLITIQUE TARIFAIRE de la FORMATION CONTINUE 2018-2019

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Afin de fixer un cadre harmonisé et coordonné du tarif des formations, la politique tarifaire de la Formation Continue s'appuie sur le principe tendant à **veiller à l'équilibre financier et à bien définir ses publics** :

- actifs, bénéficiant d'un tiers financeur
- en contrat de professionnalisation
- actifs, ne bénéficiant pas d'un tiers financeur

En conséquence, il est proposé de mettre en place **3 tarifs de Formation Continue** :

- pour les **candidats bénéficiant d'un tiers financeur**
- pour les **candidats finançant eux-mêmes leur formation**
- pour les **publics en difficulté**

#### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la politique tarifaire de la Formation Continue 2018-2019.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

Il est procédé à un vote groupé sur les points 18 à 20 de l'ordre du jour.

**Délibérations CA 2018/03/13 – 18 à 20**

Point 18 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION du DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) *Psychothérapie par la pleine conscience***

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 14

**Délibération CA 2018 03 13 - 18**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Psychothérapie par la pleine conscience*.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 19 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION du DIPLÔME D'UNIVERSITÉ (DU) *Multiscale Materials***

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 15

**Délibération CA 2018 03 13 - 19**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Multiscale Materials*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 20 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION du DIPLOME D'UNIVERSITÉ (DU) Orthopédie dentofaciale**
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 16

**Délibération CA 2018 03 13 - 20**
**Délibération :**

 Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création du Diplôme d'Université (DU) *Orthopédie dentofaciale*.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

 • Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 21**

Point 21 de l'Ordre du Jour :

**APPEL à PROJETS de la RÉGION GRAND EST 2018 « PROJETS DOCTORAUX de RECHERCHE »***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 17

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la réponse de l'Université à l'Appel à Projets de la Région Grand Est 2018 « Projets doctoraux de recherche » - (candidatures classées A et A+).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 22**

Point 22 de l'Ordre du Jour :

**CALENDRIER PÉDAGOGIQUE PLURIANNUEL pour le DOCTORAT (ANNÉES 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021)**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 18

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le calendrier pédagogique pluriannuel pour le Doctorat (années 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 14 mars 2018

  
Le Président  
Pierre MUTZENHARDT**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2018/03/13 – 23**

Point 23 de l'Ordre du Jour :

**ATTRIBUTION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS et aux ORGANISATIONS ÉTUDIANTES au titre du FONDS DE SOLIDARITÉ de DEVELOPPEMENT des INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) – 1<sup>ERE</sup> TRANCHE de 2018***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 19

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du Fonds de Solidarité de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) – 1<sup>ère</sup> tranche de 2018.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 24**

Point 24 de l'Ordre du Jour :

**ADHÉSION de L'UNIVERSITE de LORRAINE à L'AGENCE RÉGIONALE D'INNOVATION (ARI) du GRAND EST – "Grand E-nov"**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ **ANNEXE 20**

Grand E-nov (Agence Régionale d'Innovation du Grand Est) est une association de droit local (siège social : Mulhouse) dont l'objet est **l'ingénierie, l'accompagnement et le financement de projets d'innovation déployés au sein des entreprises du Grand Est.**

Grand E-nov sollicite de l'Université de Lorraine qu'elle participe à la réalisation de ses missions.

Plus particulièrement, l'Université de Lorraine serait détentrice d'un siège au conseil de surveillance<sup>1</sup>, lequel exercera une mission de contrôle permanent de la gestion de l'association menée par le directoire, et sera présidé par le président de la région Grand Est.

L'adhésion à l'association n'entraîne pas l'acquittement d'une cotisation.

Son modèle économique repose sur le subventionnement des collectivités publiques et sur la vente de services et prestations aux entreprises, de type diagnostics.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'adhésion de l'Université de Lorraine à l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) du Grand Est – "Grand E-nov".

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le**

**19 MARS 2018**

<sup>1</sup> collège *Acteurs de l'innovation* comprenant : le représentant de la Conférence des grandes écoles, le représentant de chacune des 5 Universités sises dans la Région Grand Est



Les points 25 à 26 font l'objet d'un vote unique.

### Délibérations CA 2018/03/13 – 25 à 26

Point 25 de l'Ordre du Jour :

#### MODIFICATION des STATUTS de L'IUT NANCY-CHARLEMAGNE (FONCTIONNEMENT du CONSEIL de DÉPARTEMENT)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 21

Des changements statutaires complémentaires ont été opérés afin d'uniformiser le régime de procuration applicable au conseil d'institut et celui applicable au conseil de département.

#### **Délibération CA 2018 03 13 - 25**

##### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des statuts de l'IUT Nancy-Charlemagne (fonctionnement du conseil de département).

##### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 26 de l'Ordre du Jour :

#### COMPOSITION du CONSEIL de l'ÉCOLE DOCTORALE :

- Science et Ingénierie des Molécules, des Produits, des Procédés et de l'énergie (SIMPPé)
- Science et Ingénierie des Ressources Naturelles (SIRENa)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 22 à 23

## Délibération CA 2018 03 13 - 26

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la composition du Conseil de l'École Doctorale :

- Science et Ingénierie des Molécules, des Produits, des Procédés et de l'énergie (SIMPPé)
- Science et Ingénierie des Ressources Naturelles (SIReNa)

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 14 mars 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

### Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 19 MARS 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 14 MARS 2018**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 MARS 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibération CA 2018/03/13 – 27**

Point 27 de l'Ordre du Jour :

**BILAN DU PLAN D'ACTION ACHATS 2017**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 24

Le Bilan du Plan d'Action Achats 2017 fait apparaître de nombreux renouvellements mais aussi de nouveaux marchés transversaux ainsi que des opérations de travaux conséquentes dans le cadre du plan Campus, des « économies achats » (1) et des résultats également satisfaisants au regard des autres grands objectifs des politiques publiques (2).

1 - Analyse des « économies achats » :

	2015 (montants en €)	2016 (montants en €)	2017 (montants en €)
<b>Budget annuel des achats</b>	<b>77 919 000</b>	<b>78 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Objectif annuel « d'économies achats » : 2% du budget des achats</b>	<b>1 558 380</b>	<b>1 580 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>« Economies achats » réalisées</b>	<b>2 013 283</b>	<b>1 614 480</b>	<b>1 903 691</b>
<b>« Economies achats » en % du budget annuel des achats</b>	<b>2,6%</b>	<b>2,07%</b>	<b>1,90 %</b>
<b>Variation (en €) par rapport à l'objectif de 2% ci-dessus</b>	<b>+ 454 903</b>	<b>+ 54 480</b>	<b>- 96 309</b>

**NB : En 2017, l'estimation initiale « d'économies achats » s'élevait à 926 339.64 €**

2 - Sur les 87 marchés présentés dans le bilan du PAA 2017 :

- 64 sont attribués à des PME,
- 40 marchés intègrent des dispositions environnementales,
- 23 marchés intègrent des dispositions sociales.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le Bilan du Plan d'Action Achats 2017.

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	6
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait, le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**

**Délibération CA 2018/03/13 – 28**

Point 29 de l'Ordre du Jour :

**FORFAITS D'AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS INSCRITS EN MASTER MEEF 2017-2018***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 25

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les forfaits d'aide à la mobilité des étudiants inscrits en master MEEF 2017-2018.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 14 mars 2018

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **19 MARS 2018**